

Notice pour une candidature sur eCandidat MEEF PE M1 Rhône et Ain

Cette notice vous accompagne dans la constitution de votre dossier d'admission en vue de votre candidature dans le parcours M1 MEEF PE à l'université Claude Bernard Lyon 1.

1.1 Quelques règles de base :

1.1.1 Être admis à s'inscrire en M1 MEEF PE, oui...mais dans quelle université ?

Depuis la rentrée 2017, des capacités d'accueil ont été mises en place dans l'ensemble des parcours de master. En conséquence, le parcours M1 MEEF PE va être géré académiquement (les 4 universités proposant ce parcours ont décidé de se grouper pour les opérations d'admission). Une seule commission d'admission traitera l'ensemble des demandes.

Pour autant, un étudiant ne pourra être admis à s'inscrire dans une université **uniquement s'il a déposé un dossier dans cette université.**

1.1.2 Déposer un dossier... oui, mais dans quelle université ?

Chacun peut déposer un dossier dans plusieurs universités en complétant précisément et **de façon identique** le **formulaire de choix** qui sera commun dans les dossiers de chaque université. Il peut joindre également les documents qui justifient les critères favorisant le classement des candidats.

Procédure à suivre pour une inscription à l'**université Lyon2 ou Lyon3** ou Jean Monnet St-Etienne.
Contacter le service de scolarité de ces universités.

A Lyon1. Il y a trois étapes (dépôt de candidature dans e-candidat – inscription administrative par le web – dépôt des pièces justificatives en ligne et remise de la carte d'étudiant (à la rentrée universitaire)

1.2 Le calendrier eCandidat

Le site : <https://ecandidat.univ-lyon1.fr/>

1	Ouverture candidatures <i>eCandidat</i>	19 avril 2021
2	Fermeture candidatures <i>eCandidat</i>	17 mai 2021
3	Commission d'admission	15 juin 2021
4	Publication des résultats	18 juin 2021

1.3 La liste principale d'admission et la liste complémentaire

Un candidat peut :

- ✓ Etre admis à s'inscrire dans un parcours (M1 MEEF PE)
- ✓ Ne pas être admis à s'inscrire et être placé en liste complémentaire
- ✓ Ne pas être admis à s'inscrire.

Un étudiant admis à s'inscrire doit **confirmer son vœu d'admission** dans la formation **avant le 25 juin 2021.**

Dans le cas où il ne confirme pas son vœu d'admission le **25 juin 2021**, cette autorisation est supprimée et il perd ce droit.

Dans le cas où un candidat n'est pas admis à s'inscrire il peut faire appel de cette décision et/ou faire appel au dispositif rectoral d'accompagnement.

Dans le cas où un étudiant est placé en liste complémentaire, il peut être appelé en liste principale dans une de ces universités dès le **19 juin 2021**. Il devra confirmer son vœu d'admission dans la formation **avant le 25 juin 2021**.

La liste complémentaire sera à nouveau mise en œuvre à partir du **25 août 2021**, selon les mêmes principes.

1.4 Quel sera mon statut l'an prochain : formation initiale ou formation continue ?

Rappel : Que vous soyez en formation initiale ou en formation continue : **la formation est identique**. Seul votre statut final d'inscription sera différent.

Si vous relevez de la formation continue la **Fiche formation continue** est obligatoire et doit être complétée dans eCandidat en fonction du statut que vous aurez en septembre 2021.

→ **Vous relevez** de la **formation continue** si vous êtes dans l'un des cas suivants :

- ✓ Salarié du secteur privé ou public **bénéficiant d'un dispositif de financement** (CIF, CFP, Plan de formation, période de professionnalisation, CPF, etc.) ou en cours de démarche. (610h au cours des 28 derniers mois)
- ✓ Demandeur d'emploi indemnisé ou non et inscrit à Pôle emploi à **la rentrée de septembre 2021**

Attention : les agents relevant de la fonction publique doivent prendre contact avec le service de formation continue dès que possible (fcsciences@univ-lyon1.fr)

→ **Vous relevez** de la **formation initiale** si vous êtes dans le cas suivant :

- ✓ Etudiant en poursuite d'études (vous n'avez jamais arrêté vos études supérieures)
- ✓ Mère ou père au foyer
- ✓ Personne en congé sabbatique
- ✓ Salarié ou libéral **ne bénéficiant pas** d'un financement (contacter le service de formation continue fcsciences@univ-lyon1.fr pour savoir à quel statut vous appartenez)
- ✓ Etudiant en césure en 2020-2021
- ✓ Service civique en 2020-2021

Référent formation continue de l'Inspé de Lyon :

Sandrine Platre : sandrine.platre@univ-lyon1.fr / Tél : 04.74.32.15.72 / Portable pro : 06.33.88.12.68

1.5 Les choix du lieu de formation

Pour les deux sites de formation (Lyon1 Lyon et Lyon1 Bourg), **un seul dossier sur eCandidat** est nécessaire.

- Choisir MIN031-121, M1 MEEF 1er degré Professorat des Ecoles (site de l'Ain) si le site de Bourg en Bresse est votre premier choix de lieu formation pour l'université Lyon1
- Choisir MIN021-121, M1 MEEF 1er degré Professorat des Ecoles (site du Rhône) si le site de Lyon est votre premier choix de lieu formation pour l'université Lyon1.

1.6 Les pièces justificatives obligatoires à joindre au dossier eCandidat

- ✓ « Justificatif niveau Bac +3 validé (180 crédits ECTS) »

Joindre copie du diplôme ou du relevé de notes de L3. Si L3 en cours : relevé notes du semestre 5 ou certificat de scolarité....

Un justificatif officiel (180 crédits ECTS validés) sera demandé lors du dépôt de pièces après inscription administrative.

- ✓ Fiche candidature M1 premier degré (FORMULAIRE)
- ✓ Copie d'un document officiel d'identité

1.7 Les pièces justificatives optionnelles à joindre au dossier eCandidat

Quatre critères favorisant la candidature ont été retenus pour classer les candidats :

1. Des enseignements relatifs aux métiers de l'enseignement suivis dans un parcours antérieur de formation (UE de préprofessionnalisation)
2. Une expérience dans des activités liées à l'enseignement, l'éducation et la formation (AED, tutorat, vacation dans l'enseignement, BAFA ...)
3. Une partie du cursus de formation effectuée à l'étranger (Erasmus, mobilité)
4. Une lettre de motivation du candidat (une page, à intégrer au verso de la fiche de candidature)

Vous trouverez dans eCandidat, pour chacun de ces critères un lien vous permettant de télécharger un justificatif.

Ces critères ne sont pas strictement hiérarchiques. L'existence de ces éléments valorise une candidature. Leur absence ne disqualifie pas une candidature. Les pièces justificatives doivent être jointes au dossier pour valider ces critères.

1.8 Pour vous aider

Consulter le site de l'Inspé de l'académie de Lyon <https://inspe.univ-lyon1.fr/>

1.8.1 Contacts service scolarité :

Candidature Master 1 site de Bourg en Bresse (Ain, 01) :

Sandrine Platre

Tél : 04.74.32.15.72

Mobile pro : 06.33.88.12.68

sandrine.platre@univ-lyon1.fr

Candidature Master 1 site de Lyon (Rhône, 69) :

Florence Luzy

Mobile Pro : 06 49 32 16 28

Florence.luzy@univ-lyon1.fr

Bonne rentrée à tous !

SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE (FOCAL)

43 boulevard du 11 novembre 1918

69 622 VILLEURBANNE Cedex

fcsciences@univ-lyon1.fr

Tél. 04 72 43 14 49

ETRE STAGIAIRE DE LA FORMATION CONTINUE À L'INSPE

Le statut de stagiaire de la formation continue est un régime d'inscription spécifique qui concerne :

- pour le master MEEF : toute personne dont la formation est financée (par l'employeur, OPCO, CPF, etc...) ainsi que toute personne dont la situation justifie une ingénierie spécifique et la signature d'un contrat de formation (cette catégorie concerne surtout les demandeurs d'emploi, et certains salariés dont la formation n'est pas financée).

- pour l'AEU : tous les stagiaires relèvent de la formation continue (il n'existe pas de statut d'étudiant en formation initiale).

Les stagiaires de la formation continue postulent au même diplôme et suivent les mêmes cours que les autres étudiants, simplement leur régime d'inscription à l'université est spécifique.

Toutefois, les tarifs d'inscription et les financements diffèrent selon votre situation à l'entrée en formation.

PUBLIC CONCERNÉ	MASTER MEEF	AEU préparation concours CRPE
Salarié ou libéral	Tarif = 15 € par heure de formation soit environ 7 500 euros l'année** (devis sur demande à fcsciences@univ-lyon1.fr). Formation éligible au CPF. (ou) Inscription en formation initiale sur autorisation du service formation continue (conditions : formation non financée + effectuée hors temps de travail).	Tarif = 1 400 € ou devis sur simple demande à fcsciences@univ-lyon1.fr Possibilité de mobiliser votre CPF, <u>après</u> acceptation de votre candidature, en faisant une demande sur moncompteformation.gouv.fr
Demandeur d'emploi (ou futur demandeur d'emploi). <i>NB : le statut de stagiaire de la formation continue vous permet (le cas échéant) de continuer à percevoir vos indemnités chômage pendant la formation. Pour en bénéficier, prenez RDV avec votre conseiller Pole Emploi à partir de juillet 2021.</i>	Tarifs : - 3 000€ l'année** si financement par le CPF ou - 850€ l'année si autofinancement (payables en 3 fois). Les demandeurs d'emploi relèvent de la formation continue et sont exonérés de CVEC. En aucun cas ils ne peuvent prétendre à une inscription en formation initiale.	Tarif = 1 020 € avec autofinancement, payable en 3 fois ou 1 400 € si financement Pole Emploi et/ou CPF. Possibilité de mobiliser votre CPF, <u>après</u> acceptation de votre candidature, en faisant une demande sur moncompteformation.gouv.fr. Si votre solde CPF n'est pas suffisant, la plateforme offre la possibilité de faire une demande de financement complémentaire à Pole Emploi.
Autres publics (sans financement) : mère au foyer, personne en congé sabbatique, étudiant en poursuite d'études, salarié ou libéral autorisé par la formation continue.	Inscription en formation initiale.	Tarif = 1 020 €. Ces sommes seront payables en 3 fois.

** Tarif spécifique pour les agents de l'Education Nationale mobilisant leur CPF. Compte tenu des délais imposés par le Rectorat, nous consulter le plus tôt possible.

Pour tout renseignement sur les financements, contactez le service de la Formation Continue :

Tél. : 04 72 43 14 49 – courriel : fcsciences@univ-lyon1.fr

NB 1 : les demandes de devis doivent être exclusivement formulées par mail en précisant l'intitulé du diplôme postulé, votre situation professionnelle et, le cas échéant, votre n° identifiant Pole Emploi + agence de rattachement.

NB 2 : le service de la Formation Continue n'est pas compétent pour renseigner sur les modalités de candidature et d'inscription (prendre contact avec Sandrine PLATRE : 04 74 32 15 72)